

Les subsides

J'appuie la motion du député de Hamilton Mountain (M. Deans) qui dit, et je cite la motion:

Que la Chambre croit que la récente décision d'Air Canada d'imposer à l'agent de bord Toni Corrado une suspension de 30 jours à cause des réponses qu'elle a données à une déléguée au congrès progressiste conservateur, au cours d'une envolée de Vancouver à Montréal, était injustifiée et enfreint le principe de la liberté de parole garanti par la Charte canadienne des droits et libertés.

Monsieur le Président, je suis d'accord sur le libellé de cette motion, mais je ne suis pas prêt, comme mon collègue de Regina vient de le faire, à condamner rapidement la société Air Canada. Je pense plutôt que nous ne sommes pas au courant de certains éléments et de certains faits, et avant de condamner d'une façon aussi rapide, aussi cavalière, la société d'État, j'aimerais connaître tous les faits. J'aimerais savoir exactement ce qui s'est passé.

M. Valcourt: C'est cela!

M. Ouellet: Malheureusement, les seuls faits que nous connaissons présentement sont qu'une lettre de M^{me} Donna Ford a été envoyée au ministre des Transports (M. Mazankowski), se plaignant de propos tenus par un agent de bord à l'occasion d'un vol d'Air Canada. Or, le ministre a rendu publique cette lettre où il est évident que cette personne semble être une amie, à tout le moins, du parti progressiste conservateur, sinon une amie personnelle du ministre, le fait qu'elle l'appelle «Mon cher Don» implique forcément qu'elle a des relations à tout le moins amicales avec le ministre.

Or, le deuxième fait que nous connaissons, c'est que la section de correspondance du bureau du ministre a envoyé cette plainte à Air Canada. Nous ne savons pas comment ces plaintes, dans le passé, ou ces échanges de correspondance entre le bureau du ministre et la société Air Canada se font.

Mais le troisième facteur que nous connaissons, c'est qu'Air Canada a suspendu l'agente de bord.

Et finalement, le quatrième facteur que nous connaissons, c'est que la dame Donna Ford, d'après le journal *Toronto Star*, semble très contente de la suspension de l'agente de bord, puis-que, et je cite le *Toronto Star*:

[Traduction]

M^{me} Donna Ford, membre d'une association de circonscription conservatrice de cette localité situé au centre de la Colombie-Britannique, a répondu catégoriquement par la négative lorsqu'on lui a demandé si elle était peinée pour l'employée d'Air Canada, Toni Corrado, 38 ans, de Toronto.

Il est manifeste que cette partisane progressiste conservatrice n'est pas peinée du tout et qu'elle n'éprouve aucun regret pour l'employée suspendue. Voici la suite de l'article:

M^{me} Ford a dit hier que la réaction n'était pas son problème, qu'elle avait laissé à Air Canada le soin de s'en occuper.

● (1730)

Si elle voulait laisser à Air Canada le soin de s'en occuper, pourquoi n'a-t-elle pas écrit à Air Canada? Si j'ai un problème avec mes bagages à l'aéroport, je n'appelle pas le cabinet du ministre et je n'écris pas une lettre en l'appelant «Cher Don». Je parle aux employés d'Air Canada, et j'essaie de résoudre mes problèmes avec Air Canada. Un député d'en face dit quelque chose d'absolument faux. Je voudrais dans d'autres circonstances et dans un autre endroit m'assurer qu'il est au courant de la situation avant de faire des déclarations qui sont erronées.

M. Greenaway: Vous devriez savoir ce qui se passe avant de faire de telles déclarations.

M. Ouellet: C'est un fait que cette dame a écrit au ministre en l'appelant par son petit nom. Si Air Canada reçoit une lettre de ce genre, le ministre veut sûrement que la société prenne des sanctions.

Des voix: Non.

M. Ouellet: Voilà l'origine du problème. Il est fort regrettable, malheureusement, qu'Air Canada ait considéré cette note de service venue du cabinet du ministre comme un ordre de suspension de l'employée.

J'écoutais les observations de députés conservateurs qui naguère se faisaient les grands défenseurs des conventions collectives. Il y a quelques années, lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, ils insistaient pour que le Parlement adopte une loi appelée à supprimer le droit de grève des employés. Ils insistaient pour qu'on annule les droits fondamentaux des employés et, dans bien des cas, pour qu'on se débarrasse des conventions collectives. Il est étrange et étonnant de les voir tous aujourd'hui appuyer le processus légitime des négociations collectives afin de justifier la suspension de Toni Corrado. Ils font preuve ici de mauvaise foi. Il est manifeste que si le ministre était disposé à envoyer la première note de service à Air Canada, il devrait être tout aussi disposé à lui en envoyer une seconde lui demandant d'oublier ce regrettable incident. Si je dis cela, c'est que je ne puis blâmer Air Canada sans connaître tous les faits. Il existe peut-être d'autres éléments qui nous sont inconnus. Dans ce cas, il est certes du devoir d'Air Canada ou du ministre de les dévoiler, afin qu'on n'ait pas l'impression que le gouvernement tente d'imposer sa volonté aux sociétés d'État comme il l'a imposée aux fonctionnaires fédéraux et même aux entreprises privées.

[Français]

Parce que je ne peux pas faire autrement, monsieur le Président, en terminant que de relier cet incident à une série d'autres incidents qui se sont produits au cours des dernières semaines, des derniers mois, et qui démontrent à quel point ce gouvernement conservateur tente d'intimider tous ceux ou celles qui ne sont pas du même parti politique qu'eux et qui ne sont pas du même avis qu'eux.

Rappelons-nous les poursuites qui ont été intentées contre le journaliste de Radio-Canada, M. de la Grange, parce qu'il avait rendu un immense service à la population canadienne en faisant prendre connaissance aux Canadiens des failles considérables dans le système de sécurité aux aéroports.

Or, quelle récompense a-t-on donnée à M. de la Grange pour avoir rendu ce service au public voyageur? Ça été de la part du gouvernement des poursuites devant les tribunaux contre ce journaliste qui ne faisait que son devoir, et qui en faisant son devoir avait malencontreusement ridiculé le ministre des Transports (M. Mazankowski) et le premier ministre (M. Mulroney) lui-même qui disait peu de temps auparavant que...